Christine Mahy: Le droit au logement des plus pauvres suite aux inondations en Wallonie

Christine Mahy est l'une des grandes figures en Wallonie de la lutte contre la pauvreté. Assistante sociale de formation, elle a puisé ses convictions et son engagement dans l'action socioculturelle, d'abord en milieu rural dans la province de Luxembourg. Aujourd'hui elle est secrétaire générale et politique du Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté. Elle a obtenu un doctorat honoris causa à l'université de Liège en raison du rôle exemplaire qu'elle tient comme émancipatrice de l'éducation et de la culture.

Personne ne semblait mieux placé pour expliquer la signification des inondations de cet été sur le droit au logement des personnes en pauvreté.

Le droit au logement des personnes en pauvreté est-il plus souvent touché par les inondations de cet été que le droit au logement de la population globale?

«Le droit au logement n'est malheureusement pas organisé de telle façon à ce que l'ensemble de la population accède à un logement correct, payable et décent. En raison de la localisation où les gens trouvent du logement payable et abordable, une partie importante des personnes en situation de grande pauvreté ou en situation d'appauvrissement - comme par exemple des personnes qui ont perdu des revenus, qui ont perdu un emploi ou qui ont un emploi à temps partiel en étant avec un ménage ou en situation de monoparentalité - se retrouvent beaucoup plus fréquemment à avoir recours à des locations dans des endroits plus isolés comme des endroits dans des creux de vallées. De plus leurs maisons sont souvent plus vieilles. Régulièrement aussi, pour une partie d'entre elles, elles trouvent à vivre dans le cadre de ce qu'on appelle l'habitat permanent, à savoir dans des caravanes dans des campings, dans des chalets en zones soit touristiques soit forestières soit agricoles, etc., mais qui sont détournées de leur but initial pour y vivre en permanence.

C'est là que les personnes en situation de pauvreté trouvent des solutions. C'est vrai pour des raisons budgétaires. C'est vrai aussi que parfois des familles sont tellement stigmatisées sur des territoires divers qu'à un moment donné elles sont obligées d'aller un peu dans des solutions d'isolements parce que ça s'est mal passé dans telle région, parce qu'il y a un nom de famille qui est connu dans une zone et donc il faut déménager à répétition, parce que ça s'est mal passé dans plusieurs cités de logements sociaux. Le choix de l'habitat permanent dans des campings, c'est aussi la volonté de ne plus être identifié, d'être sûr d'être en paix. Cela ne signifie pas pour autant que ces lieux ne sont pas appréciés, les gens y trouvent une certaine sérénité ou quelque chose qui fait sens avec eux, comme le rapport à la nature qui est particulièrement propice. Il y a parfois des tensions paradoxales car "on n'a pas trop le choix de" et en même temps cela ramène à une certaine consolidation et sérénité.

Lors des dernières inondations, on a pu voir dans quelques quartiers des familles issues de la migration qui, pourtant, parfois sont venues travailler chez nous par les générations précédentes. C'est parfois la migration économique à travers les générations, c'est parfois les demandeurs d'asile, c'est parfois les sans-papiers qui, eux, sont devenus totalement invisibles dans cette réalité des inondations puisqu'ils ne peuvent pas être là. Notamment dans certains quartiers de Verviers, on ne trouve plus de traces de certaines personnes sans

papiers, qui ont trouvé pour certaines à se loger mais parfois à bas prix dans des quartiers qui n'ont pas suffisamment évolué au niveau de la qualité du bâti ou de l'environnement local.

J'ai rencontré plusieurs personnes durant les inondations qui sont des personnes à très bas revenus, par exemple des chômeurs de longue durée et qui ont pu acheter une petite maison qui fait que le coût de cet achat, à savoir la contribution mensuelle, est inférieur à une location mais qui ont tout investi pendant des années pour que cette petite maison soit correctement habitable et qui ont aussi, pour une partie d'entre elles, beaucoup perdu en tant que petit propriétaire faible.

J'ai rencontré des femmes chômeuses de longue durée, fréquemment en situation monoparentale, qui à la force du poignet ont trouvé des solutions à ces endroits-là. Ce n'est évidemment pas par hasard que ces endroits, qui ont un côté lié à l'environnement, soient attractifs et aient un côté apaisant, mais en même temps ces endroits sont les plus mal localisés en raison de la proximité avec les rivières.

Dans la vallée de la Vesdre, tous ces petits logements étaient liés à une vie industrielle précédente, qui n’a pas pu se convertir.

Dans l'habitat permanent, il y a des personnes qui choisissent cette manière de vivre et les endroits où elles vivaient et il y a énormément de gens qui finissent par défendre le lieu où ils vivent car c'est le leur, c'est celui qu'ils ont pu s'approprier, c'est la caravane qu'ils ont pu s'acheter, c'est le chalet qu'ils ont pu réhabiliter. Même si ça n'était peut-être pas initialement un choix volontaire, ils défendent ce qu'ils ont été capables comme humain de reconstruire comme espace de vie, de fierté, de lieu où se poser. Et dans le cadre de l'habitat permanent, c'est évidemment problématique lors des inondations. Les populations plus pauvres sont beaucoup plus vulnérables quant aux risques d'inondations, aux évolutions climatiques. Elles en sont presque toujours les premières victimes puisqu'elles essaient de construire sur leur vulnérabilité, à la force du poignet.»

Existe-t-il des chiffres des personnes en pauvreté qui sont touchées par les inondations?

«C’est très compliqué. Il y a plusieurs portes d’entrée où les chiffres pourraient arriver, mais ils sont actuellement encore peu connus. Dans les réunions que nous avons tenues avec la Région wallonne, on essaie toujours d'arriver à obtenir des chiffres mais c'est très compliqué.

Un chiffre qui peut donner une indication est le pourcentage de personnes qui ne sont pas assurées (plus souvent les locataires que les petits propriétaires): elles constituent 40 à 50 pourcent des personnes sinistrées. Dans les récentes décisions prises par la Région wallonne en vue de faire évoluer le fonds des calamités, on cite une fourchette très large de chiffres. A la Région wallonne, le recensement est encore très compliqué car, par exemple, les critères ne sont pas les mêmes d'une commune à l'autre.

Ce que l'on peut quand même dire par rapport aux zones touchées, dans certaines régions, il y a pas mal de logements sociaux, pas mal de logements qui dépendent des sociétés de logements de service public, pas mal de logements qui dépendent des agences immobilières sociales. Ces sociétés pourraient fournir des chiffres puisqu'ils ont, notamment, relogé les locataires sinistrés.

Mais toutes les personnes en situation de pauvreté inondées n'habitent pas en logement public ; elles vivent aussi, pour beaucoup, dans le privé. Par exemple, une centaine de personnes issues de la commune de Trooz se trouvent encore dans un lieu d’hébergement collectif à Banneux, un centre de pèlerinage. Ce sont des

personnes particulièrement vulnérables. A Liège il y en a un centre d'hébergement de 200 places, et il va y en avoir un deuxième de 100 places…

Il y a aussi les "invisibles", les personnes qui se trouvaient dans le mal-logement et qui vivaient l'un chez l'autre sans avoir réellement de domicile ou encore les personnes sans papiers.

La Région wallonne a créé des catégories de classement de communes. En haut de la liste, il y a les "prioritaires": Limbourg, Pépinster, Trooz. Ce sont déjà des communes socio-économiquement en difficultés. Ensuite, en catégorie 1, il y a Chaudfontaine, Esneux, Eupen, Liège, Theux et Verviers, Rochefort (Jemelle). Par exemple Jemelle dans la commune de Rochefort est une commune avec pas mal de personnes en situation de pauvreté… A Chaudfontaine, il y a les deux extrêmes: les personnes avec une grande aisance et qui ont été touchées, mais par exemple sur Vaux-sous-Chèvremont, le village est beaucoup plus modeste et les choses sont beaucoup plus compliquées. Vient encore la catégorie 2, avec un ensemble d'autres communes.

Aussi sur Marche-en-Famenne qui est tout près de chez moi, surtout dans les villages de On et d'Hargimont, il y a assez bien de logements de l'agence immobilière sociale et de la société de logements de services publics qui ont été fortement touchés.

Sur la commune de Trooz, il y a trois cités d'habitations sociales qui appartiennent à la société de logement de service public qui ont été inondées. Sur les trois cités, seule une semblait réhabilitable et les deux autres probablement pas.

Lorsque l'on a su qu'il y allait y avoir des inondations, on a tout de suite su que ce serait très grave pour les personnes qui vivent dans ces zones-là, pour les raisons exposées ci-dessus.»

Observez-vous que les personnes en pauvreté sont plus vite victimes de décisions qui portent atteinte à leurs droits fondamentaux que d'autres personnes?

«Lorsque survient une telle catastrophe, c'est très grave pour tout le monde, mais encore plus grave pour les personnes en pauvreté. Pour elles, le logement est l'ultime solution et là, il y a aussi la fragilité de l'endroit. Dans une certaine commune, dès que les inondations ont eu lieu, la bourgmestre a pris un arrêté d'expropriation pour des parcelles individuelles dont les gens étaient propriétaires en habitat permanent et sur lesquelles ils avaient soit une caravane, un mobilehome ou un chalet, et ce sans aucune négociation, sans dialogue avec les personnes.

C'est certain que les plus vulnérables vont avoir plus de difficultés à faire valoir leurs droits dans le suivi et donc les conséquences des inondations que les personnes qui sont bien assurées, bien outillées, ont les relations qu'il faut…et même ces personnes-là sont fortement ébranlées.

Il y a déjà des experts qui déclassent les maisons. Ne va-t-il pas y avoir un acheteur collectif qui va racheter toute la rue ? Comment défendre ses droits face à cela? Qui décide de la perte de valeur de la maison selon qu'elle est endommagée ou localisée? Il y a des gens qui sont armés pour discuter et se défendre, et ce n'est déjà pas simple. Il y en a d'autres qui ne le sont pas.

Et puis il y a aussi toute la difficulté de la forte stigmatisation des non–assurés, qui est très lourde. Parmi les personnes dont le logement n'est pas assuré, il y un très léger pourcentage seulement qui était négligent ou qui pensait que ça n'arrive toujours qu'aux autres ou qui n'avait pas envie de contribuer au système de solidarité à caractère collectif. Mais la majorité des gens qui ne sont pas assurés ont des

problèmes de revenus et doivent faire des choix dans l'allocation de leur budget mensuel. Est-ce qu'on préfère payer tout ce qu'il faut pour les enfants afin de ne pas courir le risque que les services d'aide à la jeunesse disent qu'on n'est pas un bon parent ? Est-ce qu'on paie le voyage scolaire afin d'éviter que l'enfant soit stigmatisé ? Certaines personnes aussi y renoncent car elles ont déjà eu affaire à une société d'assurance qui a toujours essayé d'intervenir le moins possible quand il y avait un autre dégât bien plus léger que celui-là. Les prix des assurances ont fortement augmenté ainsi que les franchises ; quand on vit petitement, qu'on a de petits dégâts et qu'on se rend compte que l'assurance dit toujours non, s'il faut choisir dans un budget où placer le plus adroitement son argent si on a trop peu, on n'a plus envie de penser qu'un risque plus gros pourrait survenir.

J'ai été étonné par le discours de deux économistes de la Région wallonne. Le discours social est assez monolithique sous l'angle de la culpabilisation : « *la société ne doit pas payer pour des gens qui n'ont pas accepté d'adhérer au système d'assurance et de solidarité* ». Je pense qu'il faut élargir le champ de la réflexion.»

La catastrophe vous fait-elle espérer une meilleure garantie du droit au logement?

«Avec ce qui passe maintenant, avec ces inondations et leurs conséquences, je ne comprendrais pas que cela ne conduise pas, même de manière progressive, à faire évoluer véritablement le droit au logement… Le logement n'est pas un produit de consommation comme un autre; le logement c'est le toit, la sécurité, le lieu de la vie familiale, le lieu où on peut vivre des bonheurs et des malheurs, c'est à partir de là qu'on établit un tissus relationnel. Il faut éviter que les plus vulnérables vivent une troisième peine, c'est-à-dire qu'ils soient encore les oubliés face à ces inondations, ce qui serait dramatique. Car ils se débattaient malgré la pauvreté pour vivre et s'organiser, en essayant de garder la tête hors de l'eau tant économiquement qu'au niveau d'une espèce de combativité pour se sentir comme un être humain existant qui a encore un peu d'importance car, parfois, la vie des gens en situation de pauvreté est tellement terrible qu'ils n'ont même plus d'importance dans le regard des autres.

Si on ne dégage pas les moyens, l'énergie et la vigilance à ce que ce soit une opportunité de mieux pour eux, devant être évidemment payable. Si les mesures prises pour la réimplantation des choses font que cela devienne impayable pour ces gens ou culturellement invivable (si les codes culturels ne sont pas pris en considération), ce serait dramatique.

Je trouve que le droit au logement est fortement interrogé par cette réalité, mais il est intéressant qu'il soit interrogé dans une perspective de réduire les inégalités et de lutte contre la pauvreté et la fracture sociale.

Il en va de même quant aux indemnisations: est- ce qu'on va faire payer le fonds de calamité et puis ne plus se poser la question de savoir pourquoi les gens n'accèdent pas à ces réalités-là? Je n'espère pas.»

D'autres droits fondamentaux sont-ils fortement touchés par les inondations?

«Oui, si on vit dans la vallée de la Vesdre, il faut une voiture. Maintenant beaucoup de gens en situation de pauvreté n'en ont pas. C'est très bien pour le climat, mais ça ne signifie pas que c'est suffisant pour qu'ils arrivent à exercer d'autres droits, comme aller vers la santé, les loisirs, l'enseignement, la culture, le boulot, les contacts sociaux…, tous ces droits fondamentaux sont confisqués. A nouveau concernant les voitures noyées: c'est bien embêtant pour les voitures neuves mais elles sont assurées avec des omniums. Pour cette autre majorité de personnes qui

avaient une voiture d'occasion avec une toute petite assurance ou même pas d'assurance du tout, il en va autrement.

La diminution du nombre de véhicules bien assurés est aussi un indicateur de la situation économique. Il y a beaucoup de personnes qui espéraient que leur vieille bagnole roule encore quelques années. Maintenant qu'elle est noyée, comment la remplacer sans argent ? Il en va de même des meubles et des biens qui se trouvaient dans les maisons sinistrées.

On voit énormément de solidarité directe et spontanée avec des nettoyages, des récoltes de dons en meubles et en électroménagers…mais le calendrier est ajusté pour certains et mal ajusté pour d'autres. Si vous êtes dans une maison qui pouvait être nettoyée plus ou moins rapidement, les dons pouvaient être convergents avec le fait de se réinstaller rapidement. Pour les locataires faibles qui, aujourd'hui, ont perdu complètement leur logement et qui sont logés en collectif, c'est dans 4, 6 ou 9 mois qu'il faudra des dons en meubles, en électroménagers, en jeux pour les enfants…Quand on parle des personnes qui sont dans le drame et qui ne sont pas venus chercher des meubles, c'est souvent soit une impossibilité physique tout simplement, et aussi parce qu'ils n'ont plus de maison et qu'il leur est impossible de stocker … La générosité est très positive, mais la temporalité des plus vulnérables, dans la bouche de certains, complique la vie des plus vulnérables. Certains auront besoin d'être aidés par exemple dans deux mois, et il n'y aura déjà plus rien…C'est le droit à être entendu dans la réalité la plus complexe. Il y a aussi le fait de ne pas penser que parmi tous ces ménages, outre une pauvreté économique, on est peut-être une personne âgée seule, on est peut-être en situation de handicap, on est peut-être une famille monoparentale, on est peut-être une famille où un enfant a été placé en aide à la jeunesse (et comment on va aller leur rendre visite, est-ce qu'on saura encore se déplacer, ou cet enfant devait peut-être revenir en famille, mais du coup revenir où si on n'a plus de chez soi)? Il y a une multitude des faits de vie qui peuvent arriver à tout le monde mais qui sont vécus de façon plus ardue quand on est pauvre. Ces circonstances deviennent ingérables quand on en situation de pauvreté et victime d'inondations.»

Votre réseau prend-il des mesures pour que les personnes en pauvreté ne soient pas encore plus sanctionnées en raison de leur pauvreté et à cause des inondations ?

«Oui, on a demandé au Gouvernement fédéral que les chômeurs sinistrés de ces zones-là ne soient pas poursuivis pour le moment et pour plusieurs mois dans leur recherche d'emploi, parce qu'ils doivent chercher en même temps du logement.

Avec les CPAS, ça a été plus facile d'alléger la situation administrative car certains CPAS ont eux-mêmes été fortement touchés. Quand on est sinistré soi-même, on fait preuve de plus de compréhension.

On a demandé et obtenu le fait de faire figer l'application du statut de cohabitant dans toutes les branches de la sécurité sociale, y compris dans les allocations familiales, pour le logeur ou le co-logeur d'une personne en difficulté jusque fin décembre. Ou si quelqu'un bénéficie de la GRAPA, sa pension ne sera pas affectée si elle est relogée chez quelqu'un. C'est un combat très important en dehors des inondations d'arriver à faire supprimer ce statut de cohabitant qui empêche les solidarités, qui sépare les familles, qui empêche des couples de vivre ensemble, qui oblige à tricher pour des raisons de survie, qui empêche d'accueillir une personne sans abri chez soi.

C'est une avancée pour de très mauvaises raisons, et qui est momentanée. Mais c'est une opportunité de démontrer que ce droit

en fait empêche la vie en commun, les solidarités intrafamiliales.

On a obtenu, jusque fin septembre, que des travailleurs à bas revenus et d'autres puissent demander à émarger au chômage temporaire même s'ils n'ont pas perdu leur emploi, parce qu'on a compris que pour certaines personnes, il vaut mieux consacrer son temps à sauver ou rénover sa maison ou retrouver un logement en étant dans une certaine sérénité que de devoir absolument être au boulot dans de mauvaises conditions.

Il s'agit à nouveau d'essayer de jouer sur un élargissement de la sphère de compréhension du trop peu dans lequel se trouvent beaucoup trop de ménages habituellement, compte tenu des ressources financières et des conditions d'existence.»

Votre réseau et les associations qui représentent les personnes en pauvreté réfléchissent-ils à entamer des procédures collectives (parallèles à l'affaire climat) parce qu'elles sont victimes plutôt que la cause de la pollution et des crises écologiques?

«On est au début de ces idées. Pour le moment, elles n'existent pas dans les faits, on n'y travaille pas pour l'instant. Mais ça commence à émerger. C'est très important que cela émane des territoires, que ce ne soit pas instrumentalisé par des acteurs externes car il faut aussi respecter les gens dans ce qu'ils sont, il ne faut pas qu'ils deviennent objets de luttes, même pour des bonnes causes climatiques.

Il y a une colère forte chez les gens qui ont été touchés: il y a des personnes dont la maison est détruite, mais il y a aussi des personnes mortes. Il y a une conscience mélangée mais pleine d'intention qui va dans le sens climat, etc… Et, en effet, en disant qu'on est probablement les moins grands consommateurs, on ne prend pas l'avion pour partir en vacances, on ne bouge pas beaucoup, on est dans de petites maisons, on éclaire peu. Je pense que tout ça est naissant pour le moment et ça va venir. Et nous c'est notre souhait au réseau. On a décidé que deux 2 personnes dans l'équipe, l'une débutant en septembre et l'autre en octobre, allaient consacrer tout leur temps à la question des inondations. A la fois pour continuer à essayer que les plus appauvris, les plus vulnérables, les plus oubliés habituellement le soient le moins possible. A la fois pour essayer de pousser tant qu'on peut pour qu'au niveau Wallon avec l'aide du fédéral, il y ait un groupe de travail transversal qui lie aménagement du territoire, logement, gestion des eaux, climat et population vulnérable, qui puissent travailler ensemble pour voir comment retravailler ces zones et faire en sorte que cela ne soit pas au bénéfice de certains et au détriment d'autres. Cela ne sera pas facile du tout puisque pour l'instant, chaque ministre travaille de son côté.

Le danger est réel que ce que l'on souhaite activer ne se fasse pas ou pas suffisamment, et puis on est déjà dans une attitude spéculative. Il y a déjà des promoteurs qui veulent acheter des rues et des quartiers. On cherche à ce que les gens les plus vulnérables soient présents ou représentés le plus possibles dans les discussions. Il y a une tentation facile des autorités mais aussi de plein de gens qui disent "on sait, on connaît". Une des choses qui révèlent que ce n'est pas si vrai que ça, c'est le temps qu'il a fallu à la réaction et dans les formes de réaction. Pour vous donner un exemple, on était dans une task force initiée par le ministre de l'Energie Henry avec des gens du métier dans le chauffage et l'énergie et, à juste titre, le ministre dit qu'il faut réfléchir à des solutions dans la reconstruction qui fassent qu'on ne remette pas des citernes à mazout polluantes, pour en arriver à dire qu'il faut organiser un grand marché public pour des poêles à pellets. On a amené des questions par rapport aux poêles à pellets et le stockage des pellets: il

faut un endroit qui ne soit pas humide ni trop près du poêle, et si on est une personne âgée: il faut nettoyer le poêle à pellets, ce n'est pas sans risque.»

Nathalie Van Leuven
dr. en droits de l'homme, collaboratrice scientifique bénévole auprès du CIRC Université Saint-Louis, directrice d'Avansa Mid- en Zuidwest

Bruno Lombaert
Professeur en droit administratif, CIRC, Université Saint-Louis, avocat chez Stibbe